

Marnaz et Scionzier (A40) : ATMB engage des travaux de protection de la ressource en eau potable des Valignons, traversée par l'autoroute

Dans le cadre de son Carnet de Route #Environnement, ATMB entreprend des travaux de protection de la ressource en eau captée sur la zone des Valignons. Celle-ci fait partie des nombreuses sources d'approvisionnement en eau potable des communes de Marnaz et Scionzier. Cette zone est traversée par l'Autoroute Blanche sur 1 km. Ces travaux consistent à collecter de manière étanche les eaux qui ruissellent sur les chaussées de l'autoroute afin de les acheminer vers deux bassins de récupération et de traitement.

Durant huit mois, du 13 mars au 6 octobre 2023, les travaux se dérouleront sur une distance de 2 km, dans les deux sens de circulation. Pour limiter la gêne aux conducteurs, les deux voies seront maintenues dans chaque sens avec une réduction de leur largeur. Seules les phases de pose et de déplacement du balisage, avec des blocs béton à mettre en place pour protéger les conducteurs et les ouvriers du chantier, nécessiteront des fermetures de nuit en mars, juillet et septembre.

Ces travaux représentent un investissement de 5 millions d'euros en 2023. Ils s'intègrent dans le programme sur cinq ans de protection de la ressource en eau potable, pour un montant de plus de 30 millions d'euros. Engagé depuis 2021, il a déjà permis de protéger l'eau des communes de Cluses, Sallanches et Passy.

Agir à titre préventif pour protéger l'eau potable de Marnaz et de Scionzier

Pour les villes de Marnaz et Scionzier qui rassemblent plus de 13 000 habitants, l'eau potable provient de plusieurs zones de captage. 60 % de l'eau potable de Marnaz provient du captage des Valignons. Ce captage est sensible car il est peu profond (environ 7 mètres) et à proximité immédiate de l'A40.

Il est donc essentiel de protéger cette zone de toute atteinte, infiltration ou pollution accidentelle.

Rendre totalement étanche 2 km d'autoroute qui traverse la zone de captage des Valignons

Sur un tronçon de 2 km de l'A40 qui s'étend du stade de Marnaz jusqu'à la bretelle d'autoroute de Scionzier, l'autoroute doit devenir totalement imperméable afin que les eaux de ruissellement provenant des chaussées soient capturées et collectées par des caniveaux, puis traitées dans deux bassins multi-fonctions. En effet, après leur contact sur les chaussées, les eaux de pluie drainent des polluants tels que les poussières des freins, des pneus, l'usure de la chaussée, le sel l'hiver, etc.

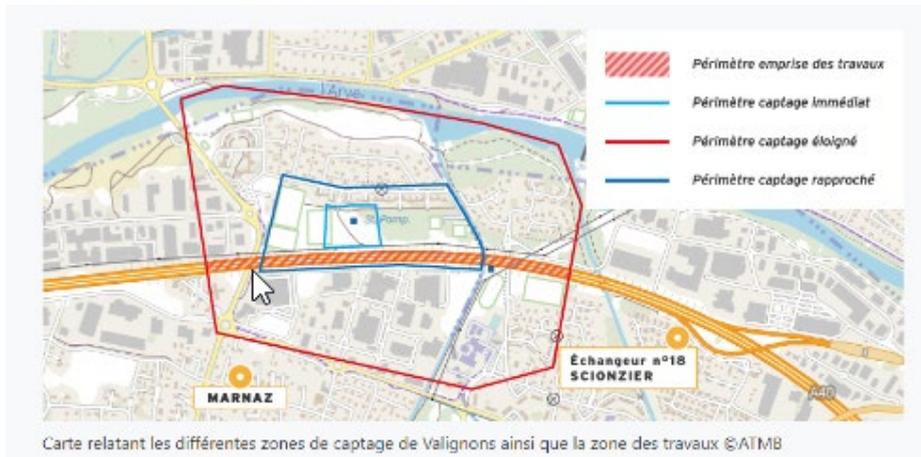
Ces eaux traitées seront ensuite rejetées dans le milieu naturel sans risque de pollution.

Ces travaux permettent aussi de se prémunir d'un déversement accidentel, par exemple d'un polluant transporté par un camion-citerne qui pourrait se renverser. Ces effluents pollués seront capturés dans les bassins puis traités.

Le dispositif créé à Marnaz et Scionzier pour près de 5 millions d'euros de travaux

Rendre l'autoroute totalement imperméable et étanche consiste à créer des glissières anti-renversement en béton en accotement. Ce dispositif doit empêcher un camion de se renverser en dehors de la chaussée afin de récupérer les liquides pollués pour être traités dans les bassins.

Puis, il s'agit de reprendre l'ensemble du réseau de collecte des eaux qui longe l'autoroute avec la création des caniveaux à fente en béton sur toute la longueur du chantier. Ils seront reliés à deux bassins. Le premier bassin de 640 m³ sera construit à Marnaz, le second à Scionzier avec une capacité de 300 m³.



Le calendrier des travaux du 13 mars au 6 octobre 2023*

Ces travaux d'une durée de huit mois se dérouleront principalement **avec le maintien de deux voies de circulation dans chaque sens, mais avec une largeur réduite** et une vitesse abaissée.

Pour la mise en place de cette configuration des voies, les équipes doivent mettre en place un balisage en béton pour assurer la sécurité des conducteurs et des ouvriers travaillant sur le chantier. Cette pose nécessite quelques fermetures de nuit, le temps d'installer les blocs en béton.

- Au démarrage des travaux, **les nuits du 13 et du 14 mars**, la **circulation du sens Chamonix vers Genève** sera **basculée** sur le sens opposé **entre 20 h et 5 h**.
- **Du lundi 20 mars au mercredi 22 mars**, les conducteurs **circuleront uniquement sur la voie de gauche** dans les **deux sens de circulation**.
- **Du mercredi 22 mars à 21 h au jeudi 23 mars à 4 h 30**, les voies de circulation en direction de **Chamonix** **seront fermées entre Bonneville n°17 et Cluses n°19**. Une déviation sera proposée aux conducteurs sur le réseau secondaire.
- **Du jeudi 23 mars à 21 h au vendredi 24 mars à 4 h 30**, les voies de circulation en direction de **Genève** **seront fermées entre Cluses n° 19 et Bonneville n° 17**. Une déviation sera proposée aux conducteurs sur le réseau secondaire.

Puis, **du vendredi 24 mars au lundi 17 juillet**, les **deux voies de circulation seront maintenues** dans les deux sens de circulation avec une **largeur réduite**. Aussi, les conducteurs circuleront à une vitesse abaissée dans les **deux sens de circulation**.

Le calendrier suivant reste à être précisé ultérieurement :

- **Du lundi 17 juillet à 21 h au mardi 18 juillet à 4 h 30**, les voies de circulation en direction de **Chamonix** **seront fermées entre Bonneville n°17 et Cluses n°19**. Une déviation sera proposée aux conducteurs sur le réseau secondaire.
- **Du mardi 18 juillet à 21 h au mercredi 19 juillet à 4 h 30**, les voies de circulation en direction de **Genève** **seront fermées entre Cluses n° 19 et Bonneville n° 17**. Une déviation sera proposée aux conducteurs sur le réseau secondaire.

Du mardi 18 juillet au jeudi 28 septembre, les **deux voies de circulation seront maintenues** dans les deux sens de circulation avec une **largeur réduite**. Aussi, les conducteurs circuleront à une vitesse abaissée dans les **deux sens de circulation**.

- **Du mercredi 27 septembre à 21 h au jeudi 28 septembre à 4 h 30**, les voies de circulation en direction de **Chamonix** **seront fermées entre Bonneville n°17 et Cluses n°19**. Une déviation sera proposée aux conducteurs sur le réseau secondaire.
- **Du jeudi 28 septembre à 21 h au vendredi 29 septembre à 4 h 30**, les voies de circulation en direction de **Genève** **seront fermées entre Cluses n° 19 et Bonneville n° 17**. Une déviation sera proposée aux conducteurs sur le réseau secondaire.
- A la fin des travaux, **les nuits du lundi 2 octobre et du mardi 3 octobre**, la **circulation du sens Chamonix vers Genève** sera **basculée** sur le sens opposé **entre 20h et 5h**.

*En cas d'intempéries, les dates des travaux peuvent évoluer.

L'eau du robinet est précieuse : 10 communes traversées par l'autoroute seront protégées

Très attachées à leur Carnet de route #environnement qui rassemble l'ensemble des actions pour la préservation des territoires traversés par leur infrastructure, les équipes d'ATMB se sont fixées un programme de cinq ans pour protéger l'eau bue par les riverains.

À titre préventif, elles protègent les huit zones de ressources en eau potable dont les périmètres de captage sont traversés par l'A40 et la RN205. Dix communes de Haute-Savoie sont concernées : Cluses, Sallanches, Passy, Scionzier, Marnaz, Bonneville, Saint-Pierre-en-Faucigny, les Houches, Dingy-en-Vuache et Clarafond.

Ces travaux représentent un investissement de plus de 30 millions d'euros sur cinq ans. Ce programme est engagé depuis 2021 et il a déjà permis de protéger l'eau des communes de Cluses, Sallanches et Passy.

En savoir plus sur la protection de l'eau et être informé des travaux en temps réel

Pour être tenu informé en temps réel des balisages et déviations, les équipes d'ATMB recommandent à tous les conducteurs qui empruntent régulièrement le secteur, mais également aux riverains de :

- **Consulter le site internet dédié à ses travaux** qui présente à date tous les aménagements de circulation en cours et à venir : <https://www.atmb.com/notre-adn/protection-des-captages-eau-potable/2023-protger-scionzier-et-marnaz-calendrier-travaux/>
- Suivre les recommandations de la radio FM107.7 et des panneaux lumineux d'information en entrées et le long de l'autoroute

Des dépliants seront également diffusés en boîtes aux lettres des riverains pour informer des aménagements de circulation.

Une adresse mail est ouverte pour échanger en cas de questions : travaux-marnaz-scionzier@atmb.net.

A propos d'ATMB :

La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est en veille permanente sur les nouveaux modes de transports. En traversant les montagnes et en rétrécissant le territoire, elle rapproche ses conducteurs en diminuant leur temps de trajets, tout en assurant leur sécurité.

Située au cœur des Alpes et au pied du Mont-Blanc, ATMB compte plus de 340 salariés pour l'Autoroute et la Route Blanches (A40 et RN205). Elle dessert aussi la Suisse par deux liaisons autoroutières transfrontalières (A411 et A41) et l'Italie, par le Tunnel du Mont Blanc dont elle est concessionnaire avec son homologue italien SITMB.

ATMB est détenue par l'Etat, les collectivités territoriales et des actionnaires privés. Elle est titulaire d'un contrat de concession avec l'Etat français jusqu'en 2050.

CONTACT PRESSE

Céline Coudurier

Direction de la communication, de la transformation et des relations Humaines ATMB

celine.coudurier@atmb.net

04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11